

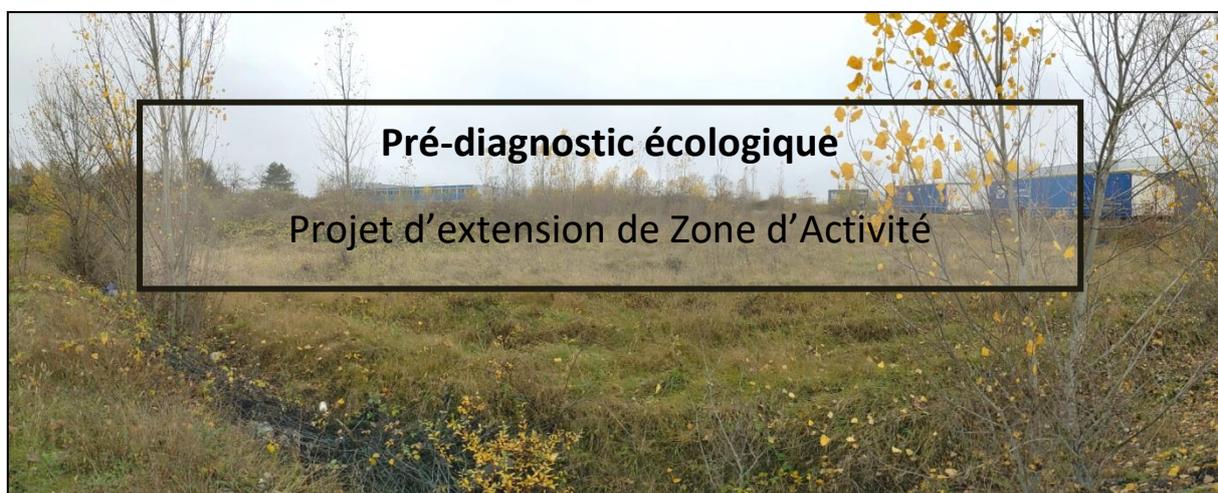
Porteur du projet



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de L'Arbresle

Communauté de communes du Pays de l'Arbresle

117, rue Pierre Passemard
69210 ARBRESLE



Commune de Sain-Bel (69)

Ce document a été rédigé sur les bases d'une note écologique réalisée par le bureau d'étude Faune Flore & Environnement.

Cette dernière a été reprise de façon à répondre spécifiquement au projet d'extension du site de FME L'ARBRESLE par Eric DELLAC et validée en relecture par le BE susnommé.

Novembre 2021 – Repris au mois d'Août 2022 PAR FME L'ARBRESLE

Dossier réalisé par :



FAUNE FLORE & ENVIRONNEMENT

Représenté par Marie Bénévise, Ingénieur Ecologue – 9 rue du Soleil Levant - 39290 Archelange
Téléphone : 06 01 81 63 45 / E-mail : fauneflore.environnement@gmail.com

SOMMAIRE

1. Présentation du projet	1
2. Méthode.....	2
3. Résultats.....	2
3.1. Contexte écologique local	3
3.1.1. Zones d'intérêt patrimonial.....	3
3.1.2. Périmètres de protection à valeur réglementaire	5
3.1.3. Synthèse des périmètres d'espaces naturels les plus proches du projet	6
3.2. Observations générales / habitats.....	7
3.3. Amphibiens	8
3.4. Reptiles	10
3.5. Oiseaux.....	11
3.6. Insectes.....	17
3.7. Mammifères	18
3.8. Ecrevisses à pattes blanches	20
3.9. Flore / Habitats.....	20
3.10. Fonctionnalité écologique.....	21
4. Conclusion	22
5. Bibliographie	23

Liste des figures

Figure 1 - Localisation de la ZAE La Ponchonnière sur fond IGN.....	1
Figure 2 - Localisation de la ZAE sur fond orthophoto	2
Figure 3 - Localisation des Znieff aux alentours de la zone d'étude	4
Figure 4 - Localisation des zones humides recensées dans les environs du site d'étude	5
Figure 5 - Vue aérienne du site d'étude	7
Figure 6 - Localisation de l'axe de déplacement supposé à proximité de la zone d'étude.....	21

Liste des tableaux

Tableau 1 - Récapitulatif de tous les statuts de protection et de conservation existants par groupe d'espèce aux échelles nationales et internationales.	5
Tableau 2 - Synthèse des périmètres répertoriés aux alentours du projet	6
Tableau 3 - Liste des amphibiens recensés dans la bibliographie	8
Tableau 4 - Liste des reptiles recensés dans la bibliographie	10
Tableau 5 - Liste des oiseaux patrimoniaux recensés dans la bibliographie	12
Tableau 6 - Présentation des espèces d'oiseaux observées sur site lors de la visite de terrain	17
Tableau 7 - Présentation des espèces de mammifères patrimoniales recensées dans la bibliographie.....	18



GLOSSAIRE

Convention de Berne (ou Convention sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe) : Traité signé en 1979, il met l'accent sur la conservation des espèces menacées, la notion d'habitat naturel et sur la coopération entre les Etats signataires.

Cette convention définit trois annexes selon le statut des espèces concernées :

- L'**annexe I** et l'**annexe II** répertorient les espèces de la flore et de la faune qui font l'objet d'interdictions d'exploitation et de dégradation,
- L'**annexe III** liste quant à elle les espèces de la faune sauvage pour lesquelles une exploitation est autorisée mais réglementée (ex : périodes d'exploitation, techniques de capture sélectives...).

Convention de Bonn : Cette convention, signée en 1979 à Bonn, vise à protéger à l'échelle mondiale les espèces migratrices de la faune sauvage, c'est-à-dire les espèces dont une partie de la population migre au-delà d'une limite nationale pour une partie de l'année.

L'**annexe I** de cette convention impose la stricte protection d'une liste d'espèces qui sont considérées comme étant en danger.

L'**annexe II** impose quant à elle la mise en place de mesures permettant l'amélioration de l'état de conservation défavorable d'une liste d'espèces ainsi que des mesures de gestion.

Convention de Washington : « Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction » (CITES). Cette convention règlemente le commerce international des espèces et de tout produit dérivé pour s'assurer la survie de celles-ci.

CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) : instance de spécialistes, placée auprès du préfet de région et du président du conseil régional, qui peut être consultée pour des questions relatives à la connaissance, la conservation et la gestion du patrimoine naturel régional.

Déterminant de ZNIEFF : Des espèces sont dites « déterminantes de ZNIEFF » car font parties d'une liste d'espèces à forte valeur patrimoniale élaborée à partir de critères tels que le statut légal des espèces et un ensemble de critères écologiques (rareté, degré de menace, endémisme...). Leur présence justifie la désignation d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Directive « Habitats » : Directive n°92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages (JOCE du 22/07/92)

- **Annexe I** : Définition des habitats d'intérêt européen (certains classés prioritaires) qui induisent par leur présence la désignation de ZSC (Zones Spéciales de Conservation)
- **Annexe II** : Définition des espèces d'intérêt européen (certaines classées prioritaires) qui imposent la désignation de ZSC par leur présence
- **Annexe IV** : Définit les espèces animales et végétales devant faire l'objet de mesures de protection stricte
- **Annexe V** : Cette annexe définit les espèces dont le prélèvement sous quelque forme que ce soit est réglementé (cueillette, chasse, ...).



Directive « Oiseaux » : Directive n°2009/147/CE remplaçant la directive n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

- **Annexe I** : Définit les espèces d'oiseaux qui font l'objet d'une protection spéciale et qui induisent la création de ZPS (Zones de Protection Spéciales).
- **Annexe II** : Regroupe les espèces d'oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces.
 - **1^{ère} partie** : les 24 espèces faisant parties de ce sous-chapitre peuvent être chassées dans la zone d'application de la directive Oiseaux.
 - **2^{ème} partie** : les 48 espèces de ce sous-chapitre ne peuvent être chassées que sur le territoire des Etats membres pour lesquelles elles sont mentionnées.

INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) : organisme gérant et diffusant en ligne les informations sur le patrimoine naturel terrestre et marin en France métropolitaine et en outre-mer.

Liste Rouge Européenne, Liste Rouge Mondiale, Liste Rouge Nationale, Liste Rouge Régionale : Ces listes identifient les degrés de menace pesant sur des espèces de la faune et de la flore à différentes échelles de territoires (voir définition « UICN »).

- **RE** : Espèce disparue

Espèces menacées de disparition :

- **CR** : En danger critique
- **EN** : En danger
- **VU** : Vulnérable

Autre catégorie :

- **NT** : Quasi-menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
- **LC** : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
- **DD** : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
- **NA** : non applicable (espèce non soumise à évaluation car **(a)** introduite après l'année 1500, **(b)** présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, **(c)** régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou **(d)** régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)
- **NE** : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste Rouge).

LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) : association ayant pour *leitmotiv* la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent. Elle réalise de nombreuses actions de sensibilisation, de collecte de données... avec ses membres, abonnés, donateurs et tout bénévole souhaitant participer.

Protection Nationale : Réglementation nationale fixant la liste des espèces protégées sur tout le territoire français. Les espèces faisant l'objet de cette protection le sont intégralement par la législation française au titre de la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et du décret d'application n°77-1141 du 12 octobre 1977.

Protection Régionale : Réglementation régionale fixant la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire concerné. Cette protection a même valeur que la protection nationale.



Réseaux Natura 2000 : Définition du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : « Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques ».

Ces sites naturels sont ceux définis via les Directives Oiseaux et Habitats : les ZSC et ZPS.

Statut de conservation : Statut informant du degré de menace pesant sur l'espèce concernée (information fournie par les listes rouges établies par l'UICN).

Statut de protection : C'est un statut réglementaire qui confère à une espèce une protection stricte (tant sur les individus même que sur leurs habitats de vie). Il interdit toute atteinte à l'espèce visée (destruction, capture). Un dossier de demande de dérogation doit être établi si toute atteinte ne peut être évitée dans le cadre d'un projet.

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature. C'est une Organisation Non Gouvernementale mondiale consacrée à la cause de la conservation de la nature. Elle définit plusieurs degrés de risque pour les espèces de la faune et de la flore qui sont détaillées dans les « Listes Rouges » mondiales, européennes, nationales et régionales.

		Flore (ou habitats naturels si spécifiés)	Faune			
			Avifaune	Mammifère	Amphibiens/ Reptiles	Entomofaune
Statuts de protection*	PN ¹	1995	1981-1999 2009	2007	2007	2007
	DH DO	1992, annexes I (flore et habitats naturels), II et IV	1979, annexe I	1992, annexes II et IV	1992, annexes II et IV	1992, annexes II et IV
	C. Berne C. Bonn		1979	1979	1979	1979
	C. Wash	1973	1973	1973	1973	1973
Statuts de conservation*	LRN ²	1995	1999/2008	1994/2009	1994/2008	1994
	LRM			1996	1996	1996
	LRE		2004			2010
	LRR		2004	2008	2008	
	DZ ³	2009, flore et habitats naturels	2009	2009	2009	2009

Tableau 1 - Récapitulatif de tous les statuts de protection et de conservation existants par groupe d'espèce aux échelles nationales et internationales.

¹ PN : Protection Nationale ; PR : Protection Régionale ; DH : Directive « Habitats » ; DO : Directive « Oiseaux » ; C. Berne/Bonn : Convention de Bern/Bonn ; C. Wash ; Convention de Washington

² LRN, LRM, LRE, LRR réciproquement Liste Rouge Nationale, Mondiale, Européenne, Régionale

³ DZ : Déterminant ZNIEFF



1. PRESENTATION DU PROJET

La Communauté de communes du Pays de l'Arbresle a en charge le développement de zones d'activités économiques au sein de son territoire.

Sur la commune de Sain-Bel, il est envisagé la poursuite de l'aménagement de la Zone d'Activité Economique de La Ponchonnière pour l'agrandissement du site de FME L'ARBRESLE. Ce projet s'étend sur 18 965m²

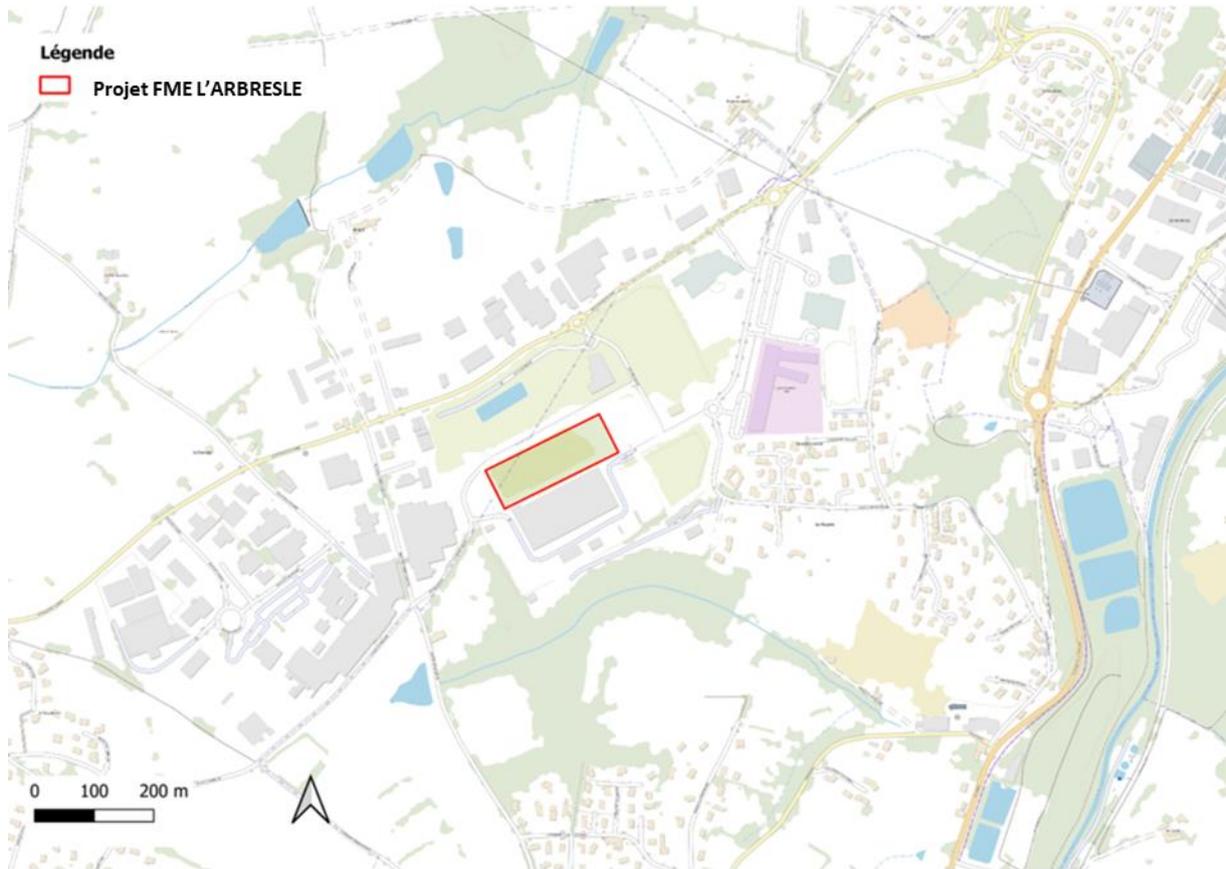


Figure 1 - Localisation Extension FME L'ARBRESLE sur fond IGN(réalisation FME L'ARBRESLE)

Pour mener ce projet de façon qu'il s'intègre le mieux possible dans son environnement, FME L'ARBRESLE souhaite un état des lieux des enjeux écologiques pouvant l'occuper temporairement ou tout au long de l'année.

Le présent rapport a pour but d'apporter le maximum d'informations qui ont été collectées dans le délai imparti. Celui-ci étant restreint, cette étude correspond à un pré-diagnostic, visant à appréhender au mieux les enjeux écologiques potentiels pouvant être perturbés voire impactés significativement par l'aménagement de cette surface.





Figure 2 - Localisation de la ZAE sur fond orthophoto (réalisation FME L'ARBRESLE)

2. METHODE

Pour mener à bien ce pré-diagnostic écologique, il a été réalisé une visite de site le 22 novembre 2021.

L'objectif de cette visite était de recenser les différents habitats composant la parcelle à aménager, mais aussi d'identifier tout élément paysager pouvant servir à l'accueil et la reproduction de la faune locale (amas de branches, pierriers, murets, arbres à cavités, écorces décollées, ...).

Pour compléter cette visite et permettre une analyse des plus détaillées, il a été réalisé une recherche bibliographique sur les données faunistiques et floristiques recensées à l'échelle communale mais aussi dans les périmètres de protection et d'inventaire situés à proximité et dans un rayon de 4km autour du site d'étude (ce rayon permet de prendre en considération les espèces animales ayant une capacité importante de déplacement, et pouvant donc interagir avec le site d'étude lors de leur migration ou recherche de nourriture).

3. RESULTATS

Les données présentées ci-dessous sont donc issues des listes d'espèces recensées dans le cadre du classement des périmètres d'inventaire et de protection locaux, mais aussi de la



base de données Faune du département du Rhône⁴, gérée par la LPO. Cette base est une plateforme de centralisation des observations naturalistes réalisées par des professionnels et des amateurs au fil des années, validées en tant que de besoin par des experts.

Cette base de données peut être exploitée à l'échelle communale, comme c'est le cas dans cette étude. Cette échelle permet, pour des communes aux habitats assez homogènes (comme des communes aux paysages à dominante agricole par exemple), d'appréhender les espèces favorables ou non sur le site d'étude.

Pour des communes aux habitats plus hétérogènes, comme c'est le cas de Sain-Bel, qui englobe des habitats tant de culture/prairies/bocages que des habitats de milieux humides que sont le ruisseau du Thurieux, la Brévenne ou encore la Goutte Brondelier et leurs abords, la diversité des espèces recensées est généralement conséquente, et représentative de la diversité des habitats. C'est aussi pourquoi, dans la suite de ce document seront présentées des espèces tant de milieux humides que de milieux forestiers ou encore de prairies de fauche bien que tous ces habitats ne se retrouvent pas sur la zone d'étude.

Il sera étudié le potentiel d'occupation du site pour chacune de ces espèces, en fonction de ses besoins en termes d'habitats au sein de son territoire de vie.

3.1. CONTEXTE ECOLOGIQUE LOCAL

De nombreuses conventions, directives et autres accords mondiaux, européens, nationaux et régionaux s'attachent à protéger des espaces et des espèces végétales et animales qui, de par leur complexité ou leur rareté, se trouvent sensibles aux aménagements du territoire.

Ainsi, un même espace peut faire l'objet de plusieurs protections, réglementaires ou non, du fait de la présence d'enjeux différents (zones humides, couloir de migration, habitats d'intérêt communautaire,...).

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes met à disposition du grand public une base de données rassemblant, sous forme de cartes interactives, tous les enjeux et périmètres protégés présents sur le territoire régional⁵.

Dans les pages suivantes sont présentées les différentes protections et réglementations qui sont référencées au plus près du projet (dans un périmètre d'environ 4 km de rayon pour les grands périmètres⁶).

3.1.1. ZONES D'INTERET PATRIMONIAL

Certains espaces ou périmètres n'ont pas de valeur réglementaire, mais ils permettent de prendre en compte les enjeux d'intérêt patrimonial qu'ils identifient dans les projets d'aménagement ou de gestion des territoires.

On peut ainsi trouver sur le territoire national :

- **Les ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique**

Non opposables aux tiers en tant que tels, il est toutefois nécessaire de consulter ces inventaires lors de l'élaboration de tout projet.

Ces zones sont de deux types :

⁴ <https://carto.fauneauvergnerrhonealpes.org/commune/69171>

⁵ <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/cartographies-interactives-r3542.html>

⁶ Ce périmètre est appelé « périmètre d'étude éloigné ». Il a pour but de prendre en compte les espèces observées sur d'autres sites, car du fait de leur forte capacité de déplacement (oiseaux, grands mammifères, ...), elles pourraient être amenées à interagir avec le site d'étude.



- La première (type I), d'une superficie fréquemment limitée, se situe souvent au cœur d'une ZNIEFF de type II couvrant un territoire plus vaste.
La ZNIEFF type I correspond à une ou plusieurs unités écologiques homogènes qui représentent des secteurs particulièrement riches vis-à-vis de la biodiversité régionale.
- La ZNIEFF de type II correspond quant à elle à une vaste zone naturelle peu modifiée ou riche, ou qui présente un intérêt biologique potentiel important.
Cette zone peut donc inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. Elle présente une cohérence écologique et paysagère intéressante.

→ Plusieurs périmètres de type ZNIEFF I et II sont répertoriés dans un rayon de 4 km autour du projet. Ils sont synthétisés dans le tableau 2 page 6.

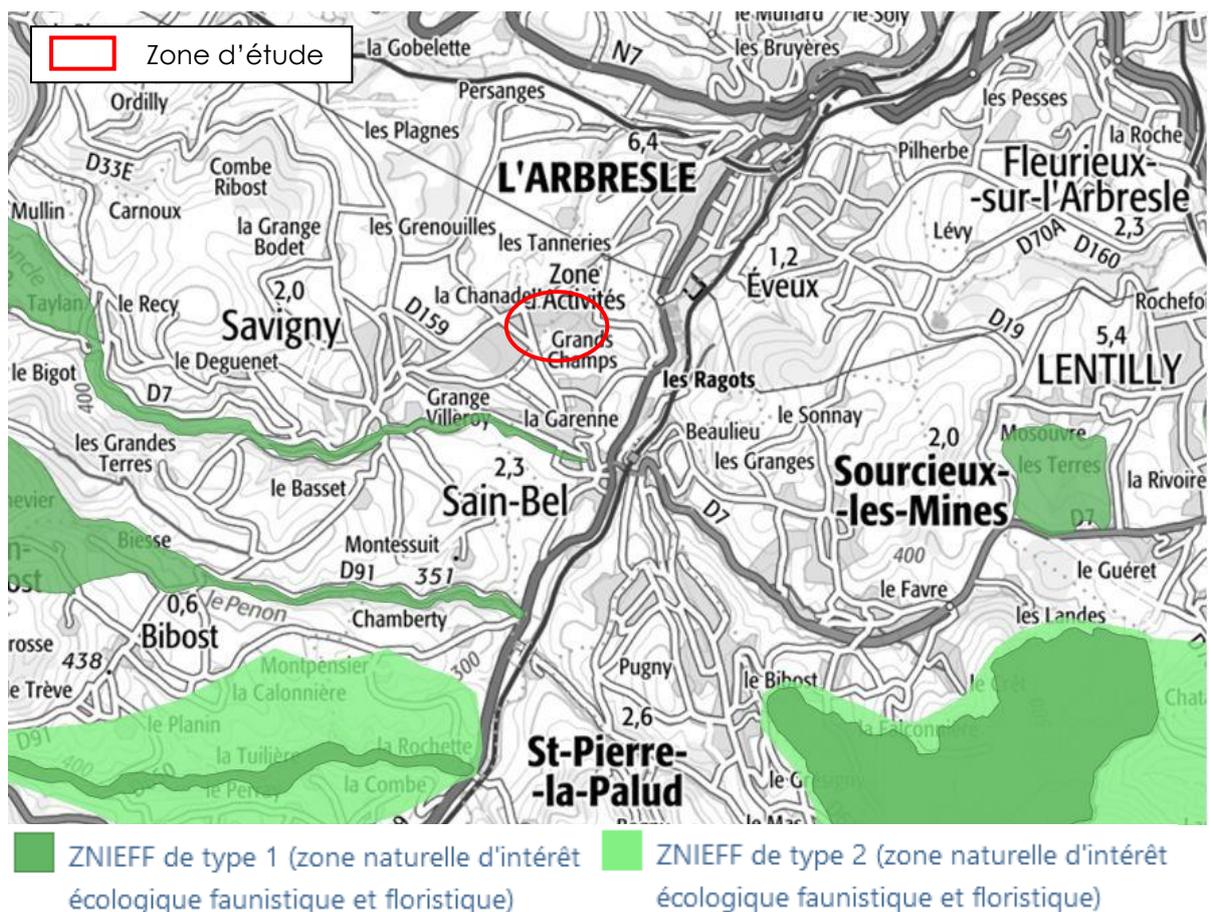


Figure 3 - Localisation des Znieff aux alentours de la zone d'étude

- **Les zones humides répertoriées**

→ D'après le porté à connaissance de la DREAL, quelques zones humides sont recensées auprès des étangs et prairies humides bordant des rus locaux (identifiées en bleu foncé sur la carte ci-dessous).



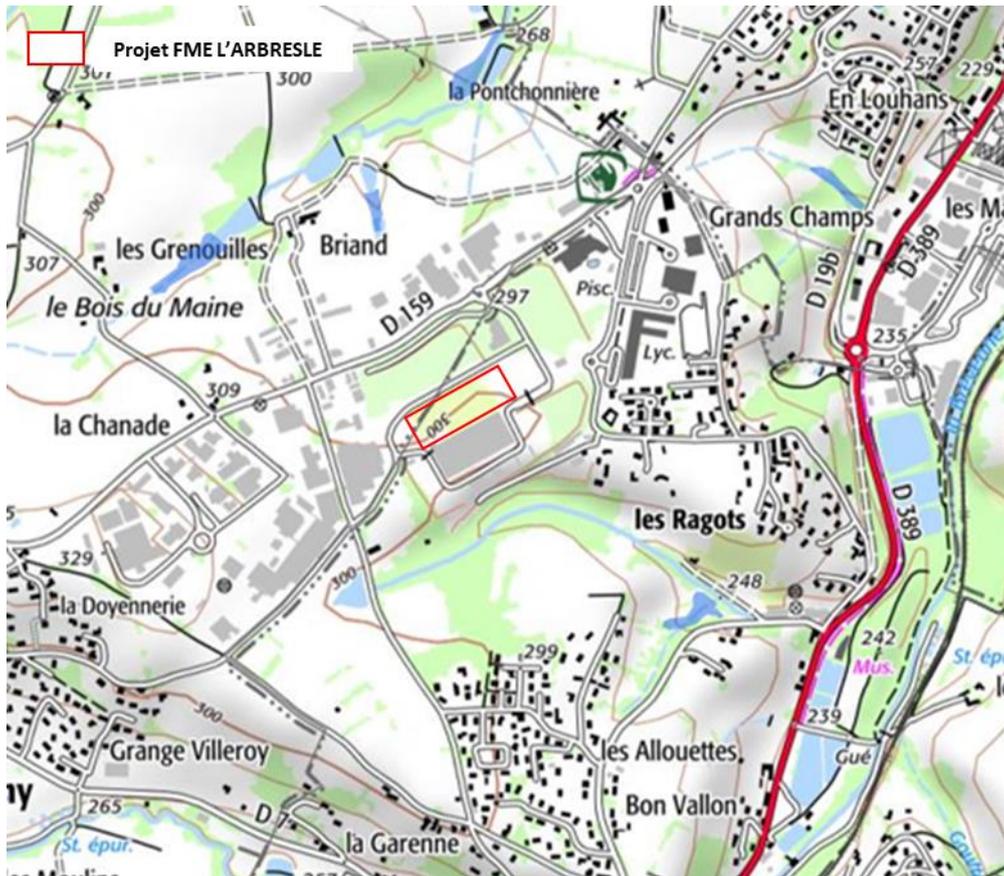


Figure 4 - Localisation des zones humides recensées dans les environs du site d'étude (réalisation FME L'ARBRESLE)

- **Les ENS : Espace Naturels Sensibles**

Ces espaces correspondent à des sites naturels riches écologiquement (faune, flore, géologie...) et au niveau paysager.

Ces sites sont la plupart du temps fragiles et/ou menacés. Ils bénéficient toutefois d'une protection légale tout en ayant nécessairement besoin d'actions de sauvegarde.

→ Aucun ENS n'est recensé par la DREAL à proximité du site d'étude.

3.1.2. PERIMETRES DE PROTECTION A VALEUR REGLEMENTAIRE

Le réseau Natura 2000

- Les Zones Spéciales de Conservation et Zones de Protection Spéciales

Afin de maintenir une cohérence entre l'ensemble des éléments d'un territoire ainsi désigné, les ZSC englobent tous les enjeux du territoire : cohérence paysagère (corridors écologiques, réseaux de bocages) ; interactions entre les espèces...

Ces zones font l'objet de mesures de protection et de gestion afin de maintenir et d'améliorer l'état de conservation des espaces et des espèces. Dans un souci de cohérence avec les activités humaines du secteur, ces mesures prennent en compte les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales.

Les ZPS ont pour objectifs de maintenir les populations d'oiseaux concernées, limiter les impacts des activités humaines sur leurs espaces de vie et faciliter les migrations à l'échelle européenne.

→ Il n'y a pas de site Natura 2000 recensé dans le rayon d'étude éloigné de 4km autour du site.



- **PNN/PNR : Parc Naturel National/Régional**

La définition de PNR permet la reconnaissance de l'intérêt remarquable d'un espace naturel. Les gestionnaires de ces espaces ont pour principales missions de protéger et gérer les enjeux du site, participer à l'aménagement et au développement économique et socio-culturel du territoire, et sensibiliser et informer le public sur ses enjeux.

→ Aucun PNR n'a été recensé dans un rayon de 4 km autour du projet selon la DREAL.

- **RNN/RNR : Réserves Naturelles Nationales/Régionales**

Ces espaces naturels protègent des milieux très spécifiques et sont représentatifs de la richesse d'un territoire.

Les objectifs généraux de gestion dont font l'objet ces espaces sont la conservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition sur tout ou partie du territoire national mais aussi les biotopes et les formations spéléologiques, géomorphologiques et géologiques remarquables.

Il existe deux types de réserves naturelles :

- l'une est nationale, prononcée par décret afin de permettre la mise en œuvre d'une réglementation communautaire ou d'une obligation résultant d'une convention internationale ou pour assurer la préservation d'éléments remarquables et d'intérêt national du milieu naturel ;
- l'autre est régionale, et permet, par l'initiative du conseil régional ou du fait d'une demande de la part de propriétaires fonciers, de classer et protéger des espaces qui présentent un intérêt environnemental (faune, flore, habitat).

→ D'après le porté à connaissance de la DREAL, il n'y a pas de Réserves Naturelles dans le rayon de 4 km autour du site d'étude.

- **APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope**

La classification de site en APPB donne autorité au préfet d'interdire des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux concernés : mares, marécages, marais, haies, bosquets, landes, ... qui sont nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

→ D'après le porté à connaissance de la DREAL, il n'y a pas d'APPB dans le périmètre éloigné d'étude.

3.1.3.SYNTHESE DES PERIMETRES D'ESPACES NATURELS LES PLUS PROCHES DU PROJET

Tableau 2 - Synthèse des périmètres répertoriés aux alentours du projet

Code	Nom	Distance
Znieff I - 820032280	Bassin versant et vallée du Trésoncle, crêt d'Arjoux	880m
Znieff I - 820031940	Bocage des Flaches	3,5km
Znieff I - 820032264	Prairies du Trève	3,5km
Znieff I - 820031381	Ruisseau du Conan	3,65km
Znieff I - 820031378	Bois de Malatray	3,6km
Znieff II - 820031372	Bassin versant du Conan	3km
Znieff II - 820031390	Contreforts orientaux des monts du Lyonnais	3,5km



Remarque : Les données collectées au sein de ces différents périmètres réglementaires et non-réglementaires sont prises en compte dans l'analyse des informations bibliographiques qui suit.

3.2. OBSERVATIONS GENERALES / HABITATS

La topographie est relativement plane. Les habitats sont principalement herbacés, avec quelques sujets de taille moyenne.

La surface herbacée est enrichie, mais à un stade moins avancé.

Il est observé au sein de ce secteur de nombreux déchets, démontrant l'absence d'entretien localement. Cela sous-entend également une pollution possible locale, notamment au niveau du fossé en eau, longeant le nord de la parcelle.



Figure 5 - Vue aérienne du site d'étude et de son fossé (réalisation FME L'ARBRESLE)



Le site est également au cœur d'une Zone d'activité déjà bien développée, avec du transit de camions et véhicules légers réguliers, entraînant du dérangement auprès de la faune locale. Celle-ci connaît donc déjà les nuisances engendrées par de telles activités humaines.

3.3. AMPHIBIENS

La commune étant riche de plans d'eau, ruisseaux et zones humides, il était attendu une diversité importante au sein de la bibliographie. Il est dénombré 8 espèces d'amphibiens.

Tableau 3 - Liste des amphibiens recensés dans la bibliographie

Sources	Nom vernaculaire	Nom latin	Obs Faune Rhône	Obs Znieff	Statuts	Habitats
Faune Rhône Znieff II 820031372 Znieff I 820031381	Alyte accoucheur	Alytes obstetricans Laurenti, 1768	2018		UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.II DHFF : ann.IV PN : art.2	Se rencontre en principe dans des formations végétales assez ouvertes naturelles (landes, tourbières, garrigues...) ou artificielles (carières, vieux murs, terrils...). Également assez tolérante au niveau de ses habitats aquatiques de reproduction, pourvu que ceux-ci soient suffisamment ensoleillés et qu'elle bénéficie de nombreuses cachettes à proximité, y compris en zone urbaine.
Faune Rhône Znieff I 820032280	Crapaud commun	Bufo bufo Linnaeus, 1758	2018		UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.II PN : art.3	Privilégie les grands plans d'eau stagnante pour se reproduire, comme les étangs et grands réservoirs. Il peut également pondre dans des bras morts, des mares, des fossés, des gravières
Faune Rhône Znieff II 820031372 Znieff I 820031381	Grenouille agile	Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838	2012		UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.II DHFF : ann.IV PN : art.2	Bocages et prairies humides, mais aussi forêts de feuillus et secteurs urbanisés comme dans les jardins des villages. Pour la ponte, elle choisit des milieux stagnants bien végétalisés et stables, le plus souvent d'une surface supérieure à 20 m ² , mais des fossés, gravières et ornières peuvent convenir s'ils sont assez profonds.



Znieff I 820032280 Znieff II 820031390	Grenouille rousse	Rana temporaria Linnaeus, 1758	-	2013- 2016	UICN France : LC UICN Région : NT Znieff Berne : ann.III DHFF : ann.V PN : art.4	Espèce ubiquiste, elle peut être observée dans des mares, fossés, étangs, bras morts, flaques et ornières, marais et tourbières, sources et ruisseaux, les zones peu profondes des milieux stagnants à pente douce étant privilégiées
Sources	Nom vernaculaire	Nom latin	Obs Faune Rhône	Obs Znieff	Statuts	Habitats
Faune Rhône	Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	2021		UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.III PN : art.3	Forêts de feuillus et mélangées, bocages, en plaine ou en régions vallonnées, à proximité des sources, ruisselets, mares, fossés, lavoirs, ornières et autres zones humides où l'adulte gîte sous une pierre, un tronc, dans un petit terrier etc.
Znieff I 820032280 Znieff I 820031940 Znieff II 820031390 Znieff I 820031378	Sonneur à ventre jaune	Bombina variegata Linnaeus, 1758	-	2019	UICN France : VU UICN Région : VU Znieff Berne : ann.II DHFF : ann.II et IV PN : art.2	Milieu bocager, dans des prairies, en lisière de forêt ou en contexte forestier (notamment au niveau de chemins et de clairières ou encore de parcelles de régénération).
Faune Rhône Znieff I 820032280 Znieff II 820031390 Znieff I 820031378	Triton alpestre	Ichthyosaura alpestris Laurenti, 1768	2013	2006- 2018	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.III PN : art.3	Large variété de points d'eau pauvres en poisson, que ce soit des milieux stagnants (mares de tout type, abreuvoirs, ornières, lavoirs, fossés etc.) ou des milieux légèrement courants (sources, petits ruisseaux)
Faune Rhône	Triton palmé	Lissotriton helveticus	2017		UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.III PN : art.3	Eaux stagnantes et milieux faiblement courants. Il vit dans les mares et étangs, bras morts ou anciennes gravières, prairie et zones inondées

Au droit du site, la qualité des habitats et notamment des espaces en eau et leur isolement par rapport aux espaces naturels se trouvant au nord et sud de la ZAE, laissent à penser que l'attractivité du site pour ces espèces est faible.

Ils peuvent peut-être servir d'axe de déplacement, mais au vu de la qualité des milieux, un doute est émis.



Il n'a pas été observé d'indices de présence de ces espèces à proximité (chant, individu fuyant, ou encore individu écrasé sur la route lors de migrations post-nuptiales) ou au sein des eaux libres locales.

Ainsi la zone du projet est considérée comme ne présentant pas d'enjeux pour la reproduction des amphibiens, mais son rôle potentiel dans le transit de ces espèces est à prendre en considération.

3.4. REPTILES

Toutes les données concernant les reptiles proviennent de la base de données naturaliste de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont donc des données à l'échelle communale.

Tableau 4 - Liste des reptiles recensés dans la bibliographie

Nom vernaculaire	Nom latin	Obs Faune Rhône	Statuts	Habitats	Potentialité sur site
Couleuvre d'Esculape	Zamenis longissimus	2018	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.II DHFF : ann.IV PN : art.2	Fréquente les bosquets, lisières, prairies, lieux arides ensoleillés, coteaux rocheux et rocailleux, et murailles en ruine.	Pourrait être potentielle si le site n'était pas aussi petit et enclavé au sein de la ZAE
Couleuvre helvétique	Natrix helvetica	2017	UICN France : LC UICN Région : LC Berne : ann.III PN : art.2	Elle occupe une grande variété d'habitats souvent en lien avec la proximité de milieux humides, roselières, bords d'étangs... mais peut s'aventurer loin de l'eau en forêt ou plus rarement dans des endroits secs et broussailleux.	La qualité médiocre des habitats présents sur site le rend non attractif pour l'espèce.
Couleuvre verte et jaune	Hierophis viridiflavus	2016	UICN France : LC UICN Région : LC Berne : ann.II DHFF : ann.IV PN : art.2	Serpent à l'aise sur terre comme sur l'eau, il est aussi très agile et peut grimper dans des arbres. Il est donc présent dans tous les types d'habitat.	Pourrait être potentielle si le site n'était pas aussi petit et enclavé au sein de la ZAE
Couleuvre vipérine	Natrix maura	2020	UICN France : NT UICN Région : LC Berne : ann.III PN : art.2	Elle vit près des lacs, marais, cours d'eau, fleuves y compris.	Non potentiel en absence d'eau libre de qualité à proximité
Lézard des murailles	Podarcis muralis	2021	UICN France : LC UICN Région : LC Berne : ann.II DHFF : ann.IV PN : art.2	Très ubiquiste et commensale de l'homme, cette espèce se rencontre dans une multitude de milieux naturels ou anthropiques	Potentielle avant et après l'aménagement de la ZAE
Lézard vert	Lacerta bilineata	2018	UICN France : LC UICN Région : LC Berne : ann.III DHFF : ann.IV PN : art.2	Le lézard vert est dépendant d'un couvert végétal assez épais. On le trouve en lisière des bois et forêts, dans les clairières ainsi que dans les prairies, bords des chemins et talus.	Pourrait être potentielle si le site n'était pas aussi petit et enclavé au sein de la ZAE

Comme le montre le tableau ci-dessus, certaines espèces pourraient trouver un certain intérêt au site d'étude, si celui-ci n'était aussi enfermé au sein d'une zone urbanisée et aussi dégradé.



Finalement, seul le Lézard des murailles, espèce très commune à l'échelle nationale, et vivant aisément en milieu anthropisé, est considéré comme réellement potentiel. Or, son abondance sur le territoire français et sa capacité à s'adapter à l'homme lui confère un enjeu **faible** vis-à-vis du projet.

3.5. OISEAUX

Pour ce groupe, les données bibliographiques sont clairement influencées par la présence des différents cours d'eau et ruisseaux traversant la commune de Sain-Bel, qui représentent des territoires privilégiés pour de nombreuses espèces d'oiseaux (131 espèces d'oiseaux au total sont référencées). La plupart sont recensées au sein même de la commune, tandis que près d'un tiers le sont seulement au sein des périmètres d'inventaires se trouvant à proximité (57 espèces sont concernées).

Cette diversité s'explique également par le fait que le département du Rhône se trouve sur le chemin d'un grand axe de migration de l'avifaune, permettant ainsi l'observation d'espèces en nidification, mais également en halte migratoire.

Parmi elles, ce sont 18 espèces d'oiseaux patrimoniales qui sont relevées. Elles sont présentées en page suivante.



Tableau 5 - Liste des oiseaux patrimoniaux recensés dans la bibliographie

Sources	Nom vernaculaire	Nom latin	Obs Faune Rhône	Nidification	Obs périmètres classés	Statuts	Habitats	Potentialité sur site
Faune Rhône Znieff I 820032280 Znieff I 820032264 Znieff II 820031390 Znieff I 820031378	Alouette lulu	Lullula arborea	2021	certaine (16)	2016-2017	UICN France : LC UICN Région : - Znieff Berne : ann.III DO : ann.I PN : art.3	L'Alouette lulu choisit avant tout des secteurs dégagés et secs, flancs en pente douce ou légers replats de collines, coteaux sableux ou calcaires très perméables.	Le site d'étude est trop enclavé et dérangé par les activités annexes pour être attractif pour cette espèce.
Faune Rhône	Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus	2016			UICN France : VU UICN Région : - Znieff Bonn : ann.II Berne : ann.III Wash. : ann.A DO : ann.I PN : art.3	L'espèce est entièrement dépendante d'une provision suffisante de poissons de taille moyenne qu'elle pêche près de la surface d'eaux claires.	Le site d'étude ne correspond pas du tout aux besoins de l'espèce. Celle-ci niche en bord de cours d'eau.
Faune Rhône	Bihoreau gris	Nycticorax nycticorax	2018			UICN France : NT UICN Région : - Znieff Bonn : accord AEW Berne : ann.II DO : ann.I PN : art.3	Il habite aux abords d'eaux peu profondes, stagnantes ou faiblement courantes. Ses préférences vont vers les larges rivières naturelles bordées de ripisylves, mais il fréquente aussi les marais inondés, les gravières anciennes...	Le site d'étude, exempt de points d'eau et de nourriture, ne correspond pas du tout aux besoins de l'espèce.
Znieff I 820032280 Znieff II 820031390	Bondrée apivore	Pernis apivorus Linnaeus, 1758	-		2016-2017	UICN France : LC UICN Région : - Znieff Bonn : ann.II Berne : ann.III Wash. : ann.A DO : ann.I PN : art.3	Elle habite surtout les grands massifs pourvus de clairières et de coupes, sur des sols légers et secs qui facilitent le creusement. On la trouve également dans les mosaïques de bosquets, de zones humides et de prairies. Elle niche dans de grands arbres, en particulier les hêtres, chênes et pins.	La proximité immédiate avec des zones urbanisées et sa taille réduite rend le site inintéressant pour l'espèce.



Sources	Nom vernaculaire	Nom latin	Obs Faune Rhône	Nidification	Obs périmètres classés	Statuts	Habitats	Potentialité sur site
Znieff I 820032280	Busard cendré	Circus pygargus Linnaeus, 1758	-	Inconnue		UICN France : NT UICN Région : - Znieff Bonn : ann.II Berne : ann.III Wash. : ann.A DO : ann.I PN : art.3	Il habite les plaines et les larges vallées, s'installant dans les marais, cultures, friches, landes et jeunes plantations. Il chasse sur des terrains à végétation basse ou clairsemée, mais recherche pour la reproduction des secteurs calmes à végétation haute.	La proximité immédiate avec des zones urbanisées et sa taille réduite rend le site inintéressant pour l'espèce.
Znieff I 820032280 Znieff II 820031390 Znieff I 820031378	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus Linnaeus, 1766	-		2017-2019	UICN France : LC UICN Région : - Znieff Bonn : ann.II Berne : ann.III Wash. : ann.A DO : ann.I PN : art.3	Il habite toutes sortes de terrains ouverts, à tendance sèche et à couverture végétale basse (cultures, friches, landes, coupes forestières...). En hiver, il est souvent trouvé dans les cultures, prairies, landes et zones humides.	La proximité immédiate avec des zones urbanisées et sa taille réduite rend le site inintéressant pour l'espèce.
Faune Rhône Znieff I 820032280 Znieff II 820031390	Cigogne noire	Ciconia nigra Linnaeus, 1758	2016		2013-2016	UICN France : EN UICN Région : - Znieff Bonn : ann.II + accord AEWA Berne : ann.II Wash. : ann.A DO : ann.I PN : art.3	Elle vit principalement dans les grands massifs forestiers tranquilles, parsemés de ruisseaux, d'étangs, de marais ou de prairies humides.	Les habitats composant le site d'étude ne correspondent pas aux besoins de cette espèce.
Znieff I 820032280 Znieff II 820031390 Znieff I 820031378	Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus Gmelin, 1788	-		2016-2017	UICN France : LC UICN Région : - Znieff Bonn : ann.II Berne : ann.III Wash. : ann.A DO : ann.I PN : art.3	Il recherche les milieux ouverts à couvert végétal peu épais : pelouses sèches ou rocailleuses, friches et landes de divers types, forêts claires de pins purs ou en mélange avec des chênes.	Le site est trop petit et trop proche de zones urbanisées pour intéresser cette espèce.



Sources	Nom vernaculaire	Nom latin	Obs Faune Rhône	Nidification	Obs périmètres classés	Statuts	Habitats	Potentialité sur site
Znieff II 820031390 Znieff I 820031378	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758	-		2016 -2018	UICN France : LC UICN Région : - Znieff Berne : ann.II DO : ann.I PN : art.3	Le territoire de l'Engoulevent est un espace semi ouvert, semi boisé, avec des zones buissonnantes et des parties de sol nu. Cette espèce nichant au sol a besoin d'un substrat sec, sablonneux ou pierreux, qui se réchauffe facilement le jour. L'engoulevent s'installe dans les dunes stabilisées en cours de boisement, les friches, les landes et les coupes forestières.	La proximité immédiate avec des zones urbanisées, les habitats dégradés et sa taille réduite rend le site inintéressant pour l'espèce.
Znieff I 820032280 Znieff II 820031390 Znieff I 820031378	Grand-duc d'Europe	Bubo bubo Linnaeus, 1758	-		2015	UICN France : LC UICN Région : - Znieff Berne : ann.II Wash. : ann.A DO : ann.I PN : art.3	Le Grand-duc d'Europe fréquente des habitats très variés : les falaises jouxtant les grandes étendues d'eau, les bords de mer, les garrigues du bassin méditerranéen. Il chasse essentiellement en milieu ouvert ou peu boisé. Pour nicher, il préfère les parois rocheuses et les carrières pourvues de cavités et de surplombs. Il recherche généralement la proximité de l'eau pour boire, se baigner et y trouver de nombreuses proies.	Le site, par sa localisation en cœur de zone d'activité et sa petite taille, n'est pas attractif pour cette espèce qui va rechercher des milieux plus favorables hors des zones urbanisées.
Faune Rhône	Grande Aigrette	Casmerodius albus	2017			UICN France : NT UICN Région : - Znieff Bonn : ann.II + accord AEW Berne : ann.II Wash. : ann.A DO : ann.I PN : art.3	Elle habite les grandes zones humides de plaine, s'installant souvent dans les larges roselières épaisses et inaccessibles. Ses terrains de chasse comprennent les prairies humides ou sèches, marais, rizières, lacs et étangs.	La proximité immédiate des zones urbanisées, les habitats dégradés et sa taille réduite rend le site inintéressant pour l'espèce.



Sources	Nom vernaculaire	Nom latin	Obs Faune Rhône	Nidification	Obs périmètres classés	Statuts	Habitats	Potentialité sur site
Faune Rhône Znieff I 820032280 Znieff II 820031390 Znieff II 820031372 Znieff I 820031381 Znieff I 820031378	Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis Linnaeus, 1758	2020	probable (4)	2015-2017	UICN France : VU UICN Région : - Znieff Berne : ann.II DO : ann.I PN : art.3	Le Martin-pêcheur recherche les eaux riches en petits poissons et libres de glace en hiver. Il préfère les eaux douces aux eaux saumâtres ou salées pour la reproduction et apprécie la présence de perchoirs pour ses affûts. Il a également besoin de talus pour y creuser le tunnel du nid.	Les habitats composant le site d'étude ne correspondent pas aux besoins de l'espèce, qui est plutôt attendue auprès des cours d'eau au nord et sud de la ZA.
Faune Rhône	Milan noir	Milvus migrans	2021	possible (2)		UICN France : LC UICN Région : - Znieff Bonn : ann.II Berne : ann.III Wash.: ann.A DO : ann.I PN : art.3	Il apprécie les abords des lacs, rivières et zones humides, même si le dérangement est important. Il évite par contre les montagnes et les grands massifs forestiers.	L'enclavement du site au sein d'une zone urbanisée avec circulation régulière de camion est rédhibitoire pour l'espèce.
Faune Rhône	Milan royal	Milvus milvus	2021			UICN France : VU UICN Région : - Znieff Bonn : ann.II Berne : ann.III Wash.: ann.A DO : ann.I PN : art.3	Il niche dans les bosquets d'arbres élevés ou dans le bocage mais s'alimente surtout en terrain découvert, cherchant ses proies dans la végétation basse.	L'enclavement du site au sein d'une zone urbanisée avec circulation régulière de camion est rédhibitoire pour l'espèce.



Sources	Nom vernaculaire	Nom latin	Obs Faune Rhône	Nidification	Obs périmètres classés	Statuts	Habitats	Potentialité sur site
Faune Rhône Znieff I 820032280 Znieff II 820031372 Znieff II 820031390 Znieff I 820031381 Znieff I 820031378	Oedicnème criard	Burhinus oedicnemus Linnaeus, 1758	2017	possible (3)	2013-2016	UICN France : LC UICN Région : - Znieff Bonn : ann.II Berne : ann.II DO : ann.I PN : art.3	Il habite les terrains secs, peu accidentés et offrant une visibilité panoramique. Il évite les milieux à végétation haute et dense, de même que les microclimats froids ou humides, mais apprécie la proximité de zones humides. Il occupe ainsi des habitats variés tels que les steppes, les pâturages maigres, les dunes, les marais salants, les gravières...	L'enclavement du site au sein d'une zone urbanisée avec circulation régulière de camion et dérangements est rédhibitoire pour l'espèce.
Faune Rhône Znieff II 820031390 Znieff I 820031378	Pic mar	Dendrocopos medius Linnaeus, 1758	2015	possible (2)	2015	UICN France : LC UICN Région : - Znieff Berne : ann.II DO : ann.I PN : art.3	C'est un hôte des forêts caducifoliées matures et particulièrement des chênaies, mais il accepte les vieilles hêtraies mélangées et autres forêts de feuillus riches en bois mort sur pied.	Les habitats du site ne correspondent pas aux besoins de l'espèce.
Faune Rhône	Pic noir	Dryocopus martius	2021	possible (3)		UICN France : LC UICN Région : - Znieff Berne : ann.II DO : ann.I PN : art.3	Il apprécie les hautes futaies âgées, notamment les hêtraies-sapinières et les hêtraies pures. Il peut vivre également parmi les mélèzes, épicéas et autres conifères ou feuillus, de préférence bien espacés et sur de grandes surfaces. Il s'installe aussi dans les petites forêts séparées des grands massifs par quelques kilomètres.	Le boisement situé au-delà de la limite sud-est du périmètre d'étude est trop petit et peu qualitatif pour cette espèce des grandes surfaces boisées.
Znieff I 820032280 Znieff II 820031372 Znieff II 820031390 Znieff I 820031378	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio Linnaeus, 1758	-		2011-2018	UICN France : NT UICN Région : - Znieff Berne : ann.III DO : ann.I PN : art.3	Typique des milieux semi-ouverts. Ses besoins fondamentaux sont : buissons bas épineux, perchoirs d'une hauteur comprise entre un et trois mètres, zones herbeuses et gros insectes.	L'enclavement du site et la faible qualité de ses habitats ne lui sont pas favorables.



Le tableau précédent met en évidence les défauts du site d'étude pour l'accueil des espèces d'intérêt patrimonial locales : sa petite taille, conjuguée à un isolement au sein d'une zone urbanisée, avec circulation de camions, dérangements, bruits et nuisances ne le rendent pas attractif pour des espèces exigeantes en matière de qualité d'habitats et d'environnement.

Il reste que ce site est un milieu semi-naturel, avec recolonisation progressive des différentes strates végétales. Bien que la qualité des habitats soit médiocre, elle permet la présence d'une biomasse suffisante pour que puissent s'alimenter des espèces moins exigeantes.

C'est ainsi le cas des Mésanges charbonnières, Merle noir, Corneille noire, Grive musicienne et Rougegorge familier, qui ont été contactés le 22 novembre, en début d'hivernage.

Tableau 6 - Présentation des espèces d'oiseaux observées sur site lors de la visite de terrain

Sources	Nom vernaculaire	Nom latin	Obs Faune Rhône	Nidification	Statuts
Faune Rhône	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	2021	probable (4)	UICN France : LC UICN Région : -
Faune Rhône	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	2021	certaine (16)	UICN France : LC UICN Région : -
Faune Rhône	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	2021	certaine (13)	UICN France : LC UICN Région : - Berne : ann.II PN : art.3
Faune Rhône	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	2021	probable (5)	UICN France : LC UICN Région : - Bonn : ann.II Berne : ann.II PN : art.3
Faune Rhône	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	2021	certaine (14)	UICN France : LC UICN Région : -

Il ne peut pas être affirmé qu'elles se reproduisent sur site, mais il convient de prendre en compte cette probabilité dans la mise en œuvre des travaux et de l'exploitation qui suivra.

Les espèces observées lors de la visite de terrain sont des espèces qui s'observent régulièrement au sein de milieux urbanisés, lorsque ceux-ci disposent d'espaces verts en suffisance.

Une attention devrait être apportée à l'aménagement paysager de la ZAE de la Ponchonnière, afin de maintenir des espaces favorables pour ces espèces.

3.6. INSECTES

Une belle diversité entomologique est recensée dans la bibliographie. Ce sont ainsi 30 libellules et demoiselles, 10 orthoptères (grillons, criquets et sauterelles) et 37 lépidoptères rhopalocères (papillons dits « de jour »).

Parmi elles, ce sont 10 espèces d'odonates qui sont déterminantes de Znieff en région Rhône-Alpes, et une espèce de rhopalocère, le Cuivré des marais, qui est d'intérêt patrimonial :

Sources	Nom vernaculaire	Nom latin	Obs Faune Rhône	Statuts	Habitats
Faune Rhône	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	2016	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.II DHFF : ann.II et IV PN : art.2	C'est une espèce typique des prairies humides qui peut également coloniser les friches à Oseille.



Tout comme pour les oiseaux, l'enclavement du site au sein d'espaces urbanisés limite son accès par les insectes présents dans les milieux semi-naturels à proximité. Par ailleurs, la qualité médiocre des habitats en place ainsi que les nombreux déchets et pollution supposée réduisent considérablement son attractivité, notamment pour les odonates qui se reproduisent en eau libre.

Les insectes patrimoniaux présents dans les périmètres d'inventaire et milieux de qualité présents au sein de la commune n'y trouveraient pas de quoi répondre à leurs besoins.

Quant au Cuivré des marais, il n'a pas été observé sur site ses plantes hôtes, à savoir les Rumex. Il est donc fortement probable que l'espèce ait été recensée dans les prairies humides bordant les rus et ruisseaux présentes au sein de la commune de Sain-Bel.

Ainsi, le site ne présente pas d'intérêts particuliers pour l'entomofaune locale.

3.7. MAMMIFERES

Hors chauves-souris, ce sont 19 espèces qui sont recensées au sein des périmètres d'inventaire voisins et au sein de la commune de Sain-Bel. Nombreuses sont celles ne présentant pas d'enjeux de conservation et/ou de protection particulier, du fait que leur population se porte bien à l'échelle nationale (voire, pour certaines, sont considérées comme chassables).

Autrement, ce sont 4 espèces qui présentent des sensibilités :

Tableau 7 - Présentation des espèces de mammifères patrimoniales recensées dans la bibliographie

Sources	Nom vernaculaire	Nom latin	Obs Faune Rhône	Obs périmètres classés	Statuts	Habitats
Znieff II 820031390	Chat sauvage	Felis silvestris Schreber, 1775	-	2017	UICN France : LC UICN Région : - Berne : ann.II Wash. : ann.A DHFF : ann.IV PN : art.2	Hôte des grands massifs forestiers, il affectionne aussi les milieux semi-ouverts comme le bocage et apprécie les friches, les clairières, les boqueteaux et les lisières, surtout si elles se trouvent en continuité avec des prairies naturelles.
Znieff II 820031390 Znieff I 820031378	Crossope aquatique	Neomys fodiens Pennant, 1771	-	-	UICN France : LC UICN Région : - Znieff Berne : ann.III PN : art.2	Vivant à proximité de fossés humides, dans les prés, le long des ruisseaux et des rivières, ou encore au bord des lacs et des étangs.



Sources	Nom vernaculaire	Nom latin	Obs Faune Rhône	Obs périmètres classés	Statuts	Habitats
Faune Rhône	Ecureuil roux	Sciurus vulgaris	2021	-	UICN France : LC UICN Région : - Berne : ann.III PN : art.2	Présent partout où il y a des arbres en quantité suffisante (forêts, bosquets, parcs, bocages). Il préfère les forêts de résineux mais il fréquente aussi volontiers les feuillus.
Faune Rhône	Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus	2021	-	UICN France : LC UICN Région : - Berne : ann.III PN : art.2	Il fréquente aussi bien la ville que la campagne à condition qu'il puisse trouver des abris et de la nourriture (insectes, escargots...).

Au vu des habitats composants le site, leur qualité (et pollution), ainsi que leur isolement par rapport aux milieux semi-naturels et naturels se trouvant sur la commune de Sain-Bel, il n'est pas attendu de Chat forestier ou encore de Crossope aquatique localement.

Quant à l'Ecureuil roux, l'espace « boisé » situé au-delà de la limite sud-est de la zone d'étude pourrait l'intéresser, mais les nombreux déchets ainsi que les défections humaines nuisent à l'accueil du milieu.

C'est pourquoi il est considéré comme potentiel en transit le long des lisières et haies arborées présentes, sans pour autant s'y reproduire.

Concernant le Hérisson d'Europe, le site d'étude pourrait lui être favorable. Mais il est pressenti un défaut de biomasse suffisante pour son alimentation, au vu de la qualité de la strate herbacée notamment.

Il conviendrait toutefois de prendre en compte cette espèce ainsi que l'Ecureuil roux dans la mise en œuvre des travaux et de l'aménagement de la ZAE.

Vis-à-vis des Chauves-souris, il est recensé 13 espèces par les diverses sources bibliographiques. C'est une belle diversité (cf. annexe).

Lors de la visite de terrain, il a été observé chaque arbre de haute tige, pour évaluer leur potentiel d'accueil pour un ou plusieurs individus.

Il n'a pas été identifié de blessures ou cavités qui présentent de bonnes conditions pour le repos et/ou la reproduction des espèces.

Il est considéré que le site d'étude présente davantage d'intérêts pour l'alimentation des espèces évoluant en milieu urbain mais aussi pour leur transit dans un axe nord/sud en direction des milieux semi-naturels et naturels présents notamment près des rus et ruisseaux locaux.



3.8. ECREVISSES A PATTES BLANCHES

L'Ecrevisse à pattes blanches est une espèce de nos ruisseaux aux eaux fraîches, riches en calcium sur fond graveleux. Elles sont très sensibles à la pollution, ainsi qu'aux maladies importées par leurs cousines comme l'Ecrevisse américaine.

Sources	Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts
Znieff I 820032280 Znieff II 820031372 Znieff I 820031381	Ecrevisses à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i> Lereboullet, 1858	UICN France : VU UICN Région : - Znieff Berne : ann.III DHFF : ann.II et V PN : art.1

L'espèce n'a pas été recensée sur la commune de Sain-Bel (source Faune Rhône). A cela s'ajoutant la qualité médiocre et la pollution du fossé longeant le nord du site, les probabilités pour que cette espèce s'y intéresse sont considérées comme nulles.

Le site d'étude ne représente donc pas d'enjeux pour cette espèce.

3.9. FLORE / HABITATS

La base de données Faune Rhône ne recense aucune espèce végétale particulière sur le territoire communal.

Seul la Znieff I Bassin versant et vallée du Trésoucle, crêt d'Arjoux, située à 880m du site d'étude, recense une espèce végétale remarquable :

Sources	Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts	Habitats
Znieff I 820032280	Cresson rude	<i>Sisymbrella aspera</i> L. Spach, 1838	UICN France : LC UICN Région : EN Znieff PR : art.1	Mares, fossés, lieux mouillés l'hiver - ça et là dans presque toute la France

Cette espèce s'observe en milieu humide, dont le sol se retrouve notamment mouillé en hiver.

Dans le cas de la zone d'étude, la friche ne semble pas favorable à cette espèce, dans le sens où, bien que le fossé longeant la limite nord soit en eau, le reste de la surface est composée d'herbes hautes et denses, peu à même d'offrir la lumière et les nutriments nécessaires à cette plante. Le remblaiement effectué il y a de nombreuses années laisse également penser que l'eau y circule difficilement.

L'espèce n'y est donc pas considérée comme potentielle.

La visite du site a permis de relever des espèces plus communes, avec des essences typiques des milieux en fermeture : roncier, rosier, prunellier, cornouiller.

Quelques espèces résultant certainement des plantations annexes et/ou anciennes se retrouvent également : Epicéa, Pin, Chêne, Saule tortueux et sont complétées par des essences arborées de moyen gabarit comme le Tilleul, le Saule, le Robinier.

La taille des sujets observés laisse à penser que le sol au droit du site d'étude est de qualité médiocre.



Quelques roseaux sont également observés au droit du fossé, sans que cela crée un habitat favorable pour la faune.

L'ensemble de ces observations permet d'avancer la conclusion que le site du projet est de moindre qualité floristique, et que les habitats ne présentent pas d'enjeux particuliers.

Comme cela va être détaillé dans le chapitre suivant, le plus gros enjeu est représenté par la fonctionnalité écologique du site vis-à-vis des espaces naturels situés au nord et sud.

3.10. FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE

Le site d'étude se trouve compris entre deux corridors écologiques représentés par le ruisseau de Thurieux au nord et le ru Goutte Brondelier au sud, ainsi que leur ripisylve et espaces naturels proches.

Les espèces animales transitent par ces corridors pour se déplacer et s'alimenter. A l'heure actuelle, au droit du site d'étude, on peut observer qu'un corridor végétal permet de relier ces deux cours d'eau par le bosquet d'arbres de la parcelle située au-delà de la limite sud-est de la zone d'étude, qui rejoint ensuite des linéaires de végétation qui ont été soit aménagés soit conservés à l'ouest de l'Archipel Aqua-centre du Pays de l'Arbresle.



Figure 6 - Localisation de l'axe de déplacement supposé à proximité de la zone d'étude

Afin d'éviter tout impact sur les espèces animales lors de la période sensible que représente la reproduction, il est proposé de mener les travaux de débroussaillage et de retournement du sol entre octobre et février.

Bien que l'on se trouve en zone d'activité, il pourrait être demandé aux aménageurs, par le biais de règlement de zone par exemple, de respecter un certain pourcentage d'espaces



verts sur leurs parcelles, aménagés de sorte qu'ils soient favorables à la faune locale (strates hautes et basses, avec entretien extensif, jachères fleuries, arbres hauts, buissons...).

La végétalisation le long du fossé serait également un plus, car permettrait aux espèces notamment d'oiseaux, de venir s'y reposer en tant que de besoin, et de faciliter leur transit en dehors des axes de déplacements évoqués ci-dessus.

4. CONCLUSION

Le site prévu pour le projet d'extension du site FME l'ARBRESLE se trouve au cœur d'une zone déjà urbanisée. Acquis il y a de nombreuses années par une entreprise annexe, le terrain a déjà fait l'objet d'un remblaiement et une friche s'y est développée.

Celle-ci ne présente pas d'intérêt particulier pour la faune locale, il y est attendu des espèces plutôt communes et habituées aux dérangements liés au transit des camions et des activités humaines.

C'est la présence du ruisseau de Thurieux au nord et la Goutte Brondelier au sud qui confère au site un rôle dans le déplacement des espèces de l'un à l'autre de ces milieux.

C'est pourquoi ce rapport a axé ses préconisations sur la consolidation de la fonctionnalité écologique locale, pour permettre le transit des populations au travers de cette ZAE.

Si ces préconisations sont suivies, il n'est pas attendu d'effets significatifs sur les populations locales d'espèces animales.



5. BIBLIOGRAPHIE

• Habitats- Flore

Ardouin a., Gomez S., Juillard P. & Weber E., 2012. Atlas cartographiques des pelouses calcaires de Bourgogne. Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, Fenay, 59 p

Fitter R., Fitter A. & Farrer A., 2003. – *Guide des graminées, carex, joncs et fougères*, Delachaux et Niestlé, « Les Guides Naturalistes », Paris. 255p

Jauzein P., 2011 – *Flore des champs cultivés*. Edition QUAE, Versailles. 898p

Johnson O. & More D., 2009. – *Guide Delachaux des arbres d'Europe*, Delachaux et Niestlé, « Les Guides Naturalistes », Paris. 464p

Streeter D., Hart-Davis C., Hardcastle A., Cole F. & Harper L., 2011 - *Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe*, Delachaux et Niestlé, Paris. 704p

UICN France, FCBN & MNHN (2012). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés*. Dossier électronique.

• Oiseaux :

Abel J., et al, 2015. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs menacés en Bourgogne. Etude et Protection des Oiseaux en Bourgogne, LPO Côte-d'Or. 16p

ARLETTAZ, R., et al., 2012. New vineyard cultivation practices create patchy ground vegetation, favouring Woodlarks. *Journal of Ornithology* 153. p 229-238

BABSKI S.-P., 2012. Pelouse de La Chaume (La Rochepot -21- France), bilan des prospections Engoulevent d'Europe. LPO Côte d'Or, CBS

BOITIER E., 2004; Structure et dynamique de l'avifaune nicheuse des pelouses des Couzes (Puy de Dôme). *Alauda* 72(4): p. 311-322

Bossus A. & Charron F., - *Guide des chants d'oiseaux d'Europe occidentale*, Delachaux et Niestlé, « Les Guides Naturalistes », Paris : CD rom et livre 240p

Brown R., et al., 2010 – *Guide des traces et indices d'oiseaux*, Delachaux et Niestlé « Les Guides Naturalistes », Paris. 333p

COLLIAT-DANGUS E. 2015 – Suivis avifaunistiques sur la ZPS « Arrière-côte de Dijon et de Beaune » – Pic cendré, Alouette lulu et Œdicnème criard. LPO Côte-d'Or, Communauté d'Agglomération Beaune Cote & Sud. 58 p

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD, LEFEUVRE G., et al., 2016. Document d'Objectifs du site Natura 2000 n°FR2612001 Arrière-côte de Dijon et de Beaune. Communauté de communes de Gevrey-Chambertin. 207 p

COHEZ D., 1996. L'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* dans les dunes de la réserve naturelle de Baie de Canche - Etude d'une population nicheuse. Université d'Artois, faculté des Sciences de Lens. 34 p



DUPUY J. & FLITTI A., 2015. Densité et taille de population de six espèces d'oiseaux remarquables de Provence dans la Zone de Protection Spéciale des Alpilles en 2014. Faune-PACA Publication n°50. 25 p

Fiche espèces A246 - Alouette lulu, *Lullula arborea* sur la ZPS2612001.

Fiche espèces A224 - Engoulevent d'Europe, *Caprimulgus europaeus* sur la ZPS2612001.

HAHN P., et al. 2005. Exploitation des bois et protection de la nature. Guide pratique avec fiches sylvicoles. L'environnement pratique. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et Station ornithologique suisse, Berne et Sempach. 113 p

INPN 2008 (a) - Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008). Alouette lulu - *Lullula arborea*, Ministère en charge de l'écologie - MNHN. 4 p

INPN 2008 (a) - Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008). Engoulevent d'Europe - *Caprimulgus europaeus*, Ministère en charge de l'écologie - MNHN. 4 p

INPN. 2016 - Alouette lulu (*Lullula arborea*). Lien : https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3540

INPN. 2016 - Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*). Lien : https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3670

LAIGRE D. & ABEL J., 2012. Situation de l'Engoulevent d'Europe dans la réserve naturelle de la Combe Lavaux. Tiercelet info 18. p. 43-48

Léger F. et Ruelle S., 2010 - *La répartition de la genette en France*, "Faune sauvage n°287". 7p

MAURER M. L., 2006. Emergence of new cultivation practices in vineyards : any benefit for the endangered Woodlark *Lullula arborea*? Département de Biologie de la Conservation de l'Université de Berne.

MESTDAGH X., et al., 2010. L'Alouette lulu *Lullula arborea* dans le camp militaire de Marche-en-Famenne - Ecologie et propositions d'amélioration de son habitat. 9 p

MEZANI S., 2015. Programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs en Bourgogne - Bilan 2002-2014. EPOB, 42 p

NOËL F., 2006. Dénombrement des couples d'Alouettes lulus *Lullula arborea* en vignoble. Crex, 9. p. 75-77

SCHAUB, M. et al., 2010. Patches of Bare Ground as a Staple Commodity for Declining Ground-Foraging Insectivorous Farmland Birds. PLoS ONE 5: e13115.

SPINLER F., 2013. L'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* dans le Val Suzon : Bilan des recensements de 2013. 5 p. Le Tiercelet n°23

Svensson L., Mullarney K., & Zetterström D., 2010. – *Le guide Ornitho*, Delachaux et Niestlé, « Les Guides Naturalistes », Paris. 446p

TROMPAT A., 2010. Recensement de l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) en forêt domaniale de Tronçais 2008-2009. Le Grand-Duc n°77. 6 p



UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine*. Paris. 28p

VIGIE NATURE. 2016 - Alouette lulu (*Lullula arborea*). Lien : <http://vigienature.mnhn.fr/page/alouette-lulu>

- **Mammifères (dont chiroptère) :**

Arthur L., Lemaire M., 2009. – *Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 544p.

Barataud, M., 1996 – *Ballades dans l'inaudible*. Edition Sittelle, Mens : CD Rom et livret 50p.

Godineau F. & Pain D., 2007. -*Plan de restauration des chiroptères en France métropolitaine, 2008 – 2012*. Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères / Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, 79 pages et 18 annexes.

Laguet S., 2008. – *Inventaire des chiroptères en forêt de montagne. Forêt communale de la Motte-Servolex (Savoie)*. ONF. 16p

Sol M., Vittier J. & Thepaut E., 2009. – *Inventaire des chiroptères de la Réserve Naturelle Nationale de l'île du Rohrschollen (Strasbourg-67) 2008-2009*. Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace. 42p

Sordello R. (2012). Synthèse bibliographique sur les traits de vie du Chat forestier (*Felis silvestris* Schreber, 1775) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle. Paris. 10 pages.

Tillon L., 2008. – *Inventorier, étudier ou suivre les chauves-souris en forêt. Conseils de gestion forestière pour leur prise en compte*. ONF. 88p

UICN & MNHN, 2009 – *La liste rouge des espèces menacées en France. Mammifères de France métropolitaine*. 7p

- **Reptiles-amphibiens :**

ACEMAV coll., Duguet R & Melki F. ed., 2003 – *Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*.

Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 480p

Guide sonore des Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze (Collection Parthénope). CD

Lescure J. & Massary de J.-C. (coords), 2012. – *Atlas des Amphibiens et Reptiles de France*. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité). 272p

Société Herpétologique de France., *PopAmphibien spécifique, Suivi abondance*. 2p

Société Herpétologique de France., *PopReptiles*. 4p

Société Herpétologique de France, Parc naturel régional Périgord-Limousin & R.A.C.E. - *Protocole d'hygiène pour limiter la dissémination de la Chytridiomycose lors d'intervention sur le terrain*. 3p



Vacher J.-P. & Geniez M. (coords), 2010. – *Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 544p

UICN France, MNHN & SHF (2009). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine*. Paris. 8p

- **Insectes :**

Bouget C. & Nageleisen L.-M., 2009. – *L'étude des insectes en forêt : méthodes et techniques, éléments essentiels pour une standardisation*. Les Dossiers forestiers, ONF. 146p

Dijkstra K-D. B., 2007 – *Guide des libellules de France et d'Europe*, Delachaux et Niestlé, « les Guides Naturalistes », Paris. 320p

Tolman T. & Lewington R., 2009 - *Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord*, Delachaux et Niestlé « les Guides Naturalistes », Paris. 384p

UICN France, MNHN, Opie & SEF (2012). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine*. Dossier électronique. 18p

Sardet E., Roesti C. et Braud Y., 2015. *Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg & Suisse*. 303 pages

- **Général (faune) :**

DIREN Champagne Ardenne, 2008. – Note méthodologique pour la réalisation du volet faune-flore-milieus naturels des études d'impact

- **Sites internet :**

- Institut National pour la Protection de la Nature
- DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
- Tela Botanica (Flore) : <http://www.tela-botanica.org>
- Bourgogne Nature : www.bourgogne-nature.fr/
- Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne : www.cen-bourgogne.fr
- Ligue pour la Protection des Oiseaux
- BRGM - InfoTerre



Annexe - Liste des Chauves-souris recensées dans la bibliographie

Sources	Nom vernaculaire	Nom latin	Obs périmètres classés	Statuts	Habitats
Znieff I 820032280 Znieff II 820031390 Znieff I 820031378	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus Schreber, 1774	2014-2019	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Bonn : ann.II + accord Eurobats DHFF : ann.II et IV PN : art.2	Elle fréquente les milieux forestiers assez ouverts et vole entre 1,5 et 6 mètres de hauteur. Sédentaire, elle occupe toute l'année le même domaine vital. Un individu peut chasser sur un territoire de 100 à 200ha autour de son gîte. Les gîtes d'hiver peuvent être des caves voûtées, des ruines, des souterrains, des tunnels où elle s'accroche librement à la voûte ou à plat ventre dans une anfractuosité. Très tolérante au froid, elle peut utiliser des cavités froides. En été, elle loge presque toujours contre le bois. Les individus restent très peu de temps dans le même gîte, allant jusqu'à en changer tous les jours.
Znieff II 820031372 Znieff II 820031390	Grand Murin	Myotis myotis Borkhausen, 1797	2010-2017	UICN France : LC UICN Région : NT Znieff Bonn : ann.II + accord Eurobats DHFF : ann.II et IV PN : art.2	Chauve-souris de basse et de moyenne altitude, elle est essentiellement forestière mais fréquente aussi les milieux mixtes coupés de haies, de prairies et de bois. Pour la chasse, elle affectionne particulièrement les vieilles forêts, voire le bocage et les pâtures.



Sources	Nom vernaculaire	Nom latin	Obs périmètres classés	Statuts	Habitats
Znieff II 820031390	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum Schreber, 1774	-	UICN France : LC UICN Région : EN Znieff Bonn : ann.II + accord Eurobats DHFF : ann.II et IV PN : art.2	Espèce sédentaire, elle fréquente des milieux structurés mixtes, semi ouverts. Elle hiberne de fin octobre à mi-avril, en essaim, dans des cavités à forte hygrométrie, avec une préférence pour les galeries de mines, carrières, grandes caves, parties souterraines de barrages, grottes. Pour la chasse, ses milieux de prédilection sont les pâtures entourées de haies. Elle apprécie aussi la proximité de zones d'eau, les milieux mixtes, lisières de massifs de feuillus, végétation semi-ouverte, sous-bois dégagés, vergers, parcs, prairies, landes, jardins.
Znieff I 820032280	Grande Noctule	Nyctalus lasiopterus Schreber, 1780	2012-2019	UICN France : VU UICN Région : DD Znieff Bonn : ann.II + accord Eurobats DHFF : ann.IV PN : art.2	Essentiellement arboricole mais pas toujours forestière. Elle peut vraisemblablement traverser des milieux fortement urbanisés. En hiver comme en été, elle gîte dans des arbres.
Znieff I 820032280 Znieff II 820031390	Murin à oreilles échanquées	Myotis emarginatus É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806	2014-2019	UICN France : LC UICN Région : NT Znieff Bonn : ann.II + accord Eurobats DHFF : ann.II et IV PN : art.2	Elle fréquente les milieux forestiers ou boisés, feuillus ou mixtes, les vallées de basse altitude, mais aussi les milieux ruraux, parcs et jardins, et accessoirement les prairies et pâtures entourées de hautes haies ou les bords de rivière.
Znieff II 820031390	Murin d'Alcathoe	Myotis alcathoe Helversen & Heller, 2001	2014	UICN France : LC UICN Région : DD Bonn : ann.II DHFF : ann. IV PN : art.2	Il est observé le plus souvent dans les milieux forestiers associés à une forte concentration de zones humides, notamment dans les vallées encaissées, près des rivières ou dans les vallées de montagne.



Sources	Nom vernaculaire	Nom latin	Obs périmètres classés	Statuts	Habitats
Znieff II 820031390 Znieff I 820031378	Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii Kuhl, 1817	2015-2017	UICN France : NT UICN Région : VU Znieff Bonn : ann.II DHFF : ann.II et IV PN : art.2	C'est une espèce de basse altitude très fortement liée aux milieux boisés et montre une nette préférence pour les massifs anciens de feuillus. Elle est parfois présente dans de petits bois, des milieux agricoles extensifs, voire même en ville quand il subsiste de vieux arbres.
Znieff II 820031390	Murin de Brandt	Myotis brandtii Eversmann, 1845	2018	UICN France : LC UICN Région : NT Znieff Bonn : ann.II + accord Eurobats DHFF : ann. IV PN : art.2	C'est une espèce forestière qui apprécie notamment les forêts humides où il capture des proies diverse,s aussi bien en vol (Lépidoptères, Hétérocères, Tipulidés...) que posées sur la végétation (Arachénides, Dermaptères...). Il hiberne dans des cavités souterraines et en été il s'installe dans les cavités d'arbres.
Znieff I 820031940 Znieff II 820031390	Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri Kuhl, 1817	2012	UICN France : NT UICN Région : NT Znieff Bonn : ann.II + accord Eurobats DHFF : ann.IV PN : art.2	Espèce forestière, elle a une préférence pour les massifs à essences caduques assez ouverts et recherche la proximité des milieux humides. Les milieux fréquentés pour la chasse sont variés : forêts caduques, boisements divers, eaux calmes, mais aussi les vergers et les parcs, voire les éclairages urbains.
Znieff I 820031940 Znieff II 820031390	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros Bechstein, 1800	2017-2018	UICN France : LC UICN Région : NT Znieff Bonn : ann.II + accord Eurobats DHFF : ann.II et IV PN : art.2	Il fréquente les plaines et remonte jusque dans les vallées chaudes de moyenne montagne. Il est lié aux forêts de feuillus ou mixtes, à proximité de l'eau, et fréquente aussi les milieux urbains dotés d'espaces verts.



Sources	Nom vernaculaire	Nom latin	Obs périmètres classés	Statuts	Habitats
Znieff II 820031372 Znieff II 820031390 Znieff I 820031381	Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii Keyserling & Blasius, 1839	2013	UICN France : NT UICN Région : NT Znieff Bonn : ann.II + accord Eurobats DHFF : ann.IV PN : art.2	Espèce forestière, elle chasse préférentiellement en milieux boisés diversifiés, riches en plans d'eau, ou encore à proximité des haies et des lisières.
Znieff II 820031390	Pipistrelle pygmée	Pipistrellus pygmaeus Leach, 1825	2016	UICN France : LC UICN Région : NT Bonn : ann.II + accord Eurobats DHFF : ann.IV PN : art.2	Toujours à proximité de l'eau, elle fréquente les zones boisées à proximité de grandes rivières, de lacs ou d'étangs, les ripisylves, les forêts alluviales et les bords de lacs ou de marais.
Znieff II 820031390	Vespère de Savi	Hypsugo savii Bonaparte, 1837	2016	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Bonn : ann.II + accord Eurobats DHFF : ann. IV PN : art.2	Il apprécie les zones semi-désertiques, le maquis et la garrigue. Il se retrouve aussi en ville dans les grands monuments en pierre. En hiver, il gîte dans les fissures et alvéoles de falaises et de grands édifices, parfois dans des sites souterrains. En été, il gîte dans les lézardes des parois rocheuses et des falaises, dans les étroitures, les alvéoles ou les microfissures de la roche ainsi que dans les fentes des arbres.

